CHAMBRE DES EXPERTS-TRADUCTEURS ET TRADUCTEURS ASSERMENTÉS DE FRANCE (CETTAF)
(anciennement Chambre des Traducteurs de l'Est, fondée en 1930)

35 rue Haroun Tazieff – 54320 Maxéville - contact@traducteursdefrance.fr - https://www.traducteursdefrance.fr

FORMATION des traducteurs - interprètes assermentés
Session du 11 décembre 2025 à METZ (Hôtel NOVOTEL CENTRE)

(Hôtel Novotel Metz Centre - *Place des Paraîges, 57000 Metz - tél : 03 87 37 38 39 – au Centre Commercial Saint Jacques. Plan de situation : https://maps.app.goo.gl/i9ZsicSYdkBrgGudA – Parkings : https://maps.app.goo.gl/q12C8YmukDYVnK219*)

Organisée par la Chambre des Experts-Traducteurs et Traducteurs Assermentés de France (CETTAF)
et la Cour d'Appel de Metz

PROGRAMME

8h30-9h00 : Émargement et accueil des participants

09h-09h15 : Accueil et Introduction des travaux – Mme Loredana CORAVU, Présidente de la CETTAF et M. Christophe MIRA, Avocat Général à la Cour d'Appel de Metz

1) *« La nouvelle méthodologie d'inscription dématérialisée sur les listes d'Experts à partir de 2026 - les outils « Démarches simplifiées » et l'annuaire « Référentiel des Partenaires de Justice »* » - Mme Inès HUTMACHER - NAUMOWICZ, Directrice des services civils, Cour d'Appel de Metz
Questions-réponses avec la salle

2) *«Le traitement des mémoires de frais de justice : points de vigilance lors du dépôt des mémoires sur Chorus, le circuit de traitement des mémoires : du contrôle par le service centralisateur jusqu'à la mise en paiement, les voies de recours des prestataires, l'expérimentation d'un nouveau Service centralisateur régionalisé de frais de justice à partir de janvier 2026 »* - Mme Géraldine BERTRAND, Réviseuse des frais de justice à la Cour d'Appel de Metz
Questions/ Réponses avec la salle

3) *« Légalisation et apostille : présentation de la réforme en vigueur depuis mai 2025, nouvelles procédures de légalisation/apostille des documents, les points de vigilance pour les documents traduits, la méthodologie et les obligations des traducteurs »* - Me Anne MULLER – Conseil Interdépartemental des notaires Alsace Moselle
Questions/ Réponses avec la salle

4) *« Les procédures douanières : présentation de l'administration des douanes, les procédures nécessitant le recours aux traducteurs et interprètes, les aspects financiers-comptables* » - Mme Sabine JACQUEY, Inspectrice régionale, Direction Interrégionale des Douanes du Grand Est
Questions/ Réponses avec la salle

13h00 : Clôture des travaux
13h00-13h15 : remise des attestations de formation aux participants
---
13h15 - 14h30 : déjeuner (optionnel)

Lien d'inscription à la formation et au déjeuner :
https://www.helloasso.com/associations/cettaf/evenements/formation-du-11-12-2025
*(Paiement direct par **carte bancaire**. Vous recevez immédiatement par mail un justificatif de paiement)*
Date limite d'inscription pour le déjeuner : 3 décembre
Date limite d'inscription à la formation : 7 décembre

SEULEMENT si vous ne pouvez pas vous inscrire par internet et régler par carte bancaire,
merci de compléter le formulaire ci-dessous et de nous le renvoyer par mail (pour les règlements par virement bancaire) ou par courrier postal, si vous réglez par chèque.

COUPON-RÉPONSE

PARTICIPATION à la FORMATION du 11 décembre 2025 à METZ

Date limite d'inscription pour le déjeuner : 3 décembre (mercredi)

Date limite d'inscription à la formation : 7 décembre

Mme/ M.....

Demeurant :.....

Tél. : ..... E-mail : .....

Langue de travail : .....

	Participera :	Tarif adhérent CETTAF *(ou association partenaire : CEJCAN, SFT…)*	Tarif non- adhérent CETTAF
Formation (de 9h à 13h)	□ Oui □ Non	50 €	60 €
Déjeuner (13h15-14h30)	□ Oui □ Non	40 €	40 €
	Total :		

Paiement par chèque ou virement bancaire sur le compte de la CETTAF *(en précisant votre NOM dans les références du virement)*

RIB CETTAF : 10278 04900 00062763845 09 /
IBAN CETTAF : FR76 1027 8049 0000 0627 6384 509 – BIC : CMCIFR2A

Je souhaite un reçu : □ Oui □ Non

Fait à : _____Le : _____Signature et sceau :

À retourner pour le **1er décembre au plus tard**, accompagné de votre règlement (chèque ou preuve de virement), au siège de la Chambre des Traducteurs : CETTAF - 35 Rue Haroun Tazieff - 54320 MAXÉVILLE – ou par mail contact@traducteursdefrance.fr

ou à l'adresse de la Trésorière : Mme Catherine SCHWARTZ, 243 rue Bel Air - 88800 Vittel, mail : treso@traducteursdefrance.fr)